

Introduction

J'espère que vous vous portez bien. Je vous prie d'excuser la longueur de ce message ; si je me permets de vous écrire en détail, c'est parce que j'ai pleinement confiance en vos compétences et votre compréhension des enjeux importants que je souhaite partager avec vous.

Un manque de communication entre les institutions et les familles

Lors de votre visite de contrôle, nous avons échangé sur les postures institutionnelles envers les parents et les enfants pratiquant l'Instruction en Famille (IEF). J'avais alors souligné que certaines questions et demandes formulées en amont n'étaient pas conformes au cadre légal de ce type de contrôle, un point que vous aviez reconnu sur place et confirmé par vos services dans un courrier référencé A024-06946/D24-01177. Ces échanges ont mis en lumière un manque de communication entre les institutions et les familles, souvent alourdi de préjugés concernant l'IEF, qui pourraient être dissipés par un dialogue plus ouvert et respectueux.

Les défis pour les parents en IEF

Si, personnellement, je peux défendre ma position, cela n'est pas le cas pour de nombreux parents : il faut non seulement avoir l'énergie, le temps, les capacités, l'argent et l'envie... oserais-je dire le courage. En effet, lorsqu'un agent public est confronté à une contradiction, cela peut aisément basculer dans un rapport de force, créant une tension préjudiciable pour la famille concernée. Certaines familles préfèrent donc rester silencieuses, par crainte de représailles, face aux abus.

Une expérience préoccupante au sein de notre association

Une famille de notre association en a fait l'expérience l'an dernier : après avoir rappelé les règles légales lors d'un contrôle, elle a reçu une "information préoccupante". Bien que cela n'ait pas abouti à une enquête sociale, la famille a subi une violation de son intimité, notamment par une visite imposée à leur domicile, un traumatisme pour les enfants, séparés de leurs parents et auditionnés individuellement, et une profonde détresse pour les parents, confrontés à des questions intrusives sur des aspects privés de leur vie, dont l'historique de leur relation — le sujet des questions n'étant bien sûr pas exhaustif.

Rappelons que les vademécums et autres guides ministériels ne font pas loi et qu'il ne revient pas aux agents d'interpréter la loi selon leur propre jugement, ni d'utiliser les leviers administratifs pour servir un agenda personnel ou nourrir une vendetta pour satisfaire leur ego.

Mon engagement pour un changement positif

Lors de notre rencontre, je vous avais partagé mon désir d'apporter une meilleure compréhension de l'IEF et vous avais encouragées à transmettre ces observations. Nous voilà 6 mois plus tard, et je reste déterminé à initier un changement positif et constructif.

Manque de soutien institutionnel

Depuis 2013, l'association Au Gré du Vent, dont je suis membre, soutient activement les familles en IEF. Nous avons demandé des subventions et un local afin d'offrir un espace d'échange et de soutien à ces familles ; cependant, ces démarches récentes n'ont toujours pas reçu de réponses concrètes.

Pour ma part, j'ai entrepris plusieurs démarches auprès de Saint-Étienne Métropole, du Conseil Départemental et de la Mairie (via une permanence avec Monsieur Lionel Jouffre) pour initier un dialogue, mais les retours sont restés vagues.

Madame Sandrine Morent, Directrice de l'Éducation au Conseil Départemental, m'a informé par courriel que l'IEF "relève de l'Éducation nationale" et que le Département "ne peut intervenir sur ce sujet", me renvoyant vers l'Inspection Académique.

Je lui ai répondu en rappelant l'implication du Conseil Départemental dans la vie citoyenne et associative, ainsi que son rôle auprès des familles et dans la lutte contre les discriminations, précisant que les élus départementaux ont un devoir de représentativité qui inclut ce sujet dans leurs compétences.

J'ai également exprimé mon regret face à sa réponse, soulignant que le dialogue avec l'académie est bloqué, étant donné qu'il s'agit d'agents non élus, donc limités dans leur capacité décisionnelle. À ce jour, elle n'a toujours pas répondu.

La question de la socialisation et du soutien

Au-delà des démarches administratives, la question de la socialisation et du soutien aux familles en IEF reste sans réponse. Dans une société qui prône haut et fort ses valeurs républicaines, il est surprenant que les familles en IEF demeurent invisibles et non soutenues dans l'espace public et associatif. On nous rappelle constamment nos devoirs de citoyens, mais il serait temps de rappeler aussi nos droits. Ces familles ne devraient pas être poussées à une posture de soumission ; elles méritent un soutien concret pour s'intégrer pleinement dans la vie citoyenne locale.

Le Collectif IEF Lyon

Fondé en réponse aux actions abusives du rectorat, rencontre lui aussi des réponses évasives, marquées d'éléments de langage qui évitent les questions de fond. Cette opacité marginalise davantage les familles en IEF et bloque toute possibilité de collaboration constructive.

Les pratiques de l'Éducation nationale

L'Éducation nationale applique les directives gouvernementales avec un zèle excessif, dépassant le cadre des règles et empiétant sur les droits : atteintes à la vie privée, collecte abusive d'informations, inégalités de traitement, absence de réponses conformes à la loi, interprétations restrictives, et rejet systématique de toute médiation. Cette situation a poussé certaines familles à la désobéissance civile ou même l'expatriation pour préserver leurs droits.

Appel à l'action de la Mairie de Saint-Étienne

Face à cette réalité, je pense qu'il est essentiel que la Mairie de Saint-Étienne adopte une position proactive en faveur des familles en IEF. Un soutien inclusif de la mairie replacerait l'intérêt de l'enfant et les droits fondamentaux au cœur des priorités, créant un équilibre respectueux et constructif dans les relations institutionnelles. Ce dialogue pourrait être le point de départ d'un changement positif pour notre ville et inspirer des actions similaires à l'échelle nationale.

Conclusion

Pour conclure, il est essentiel de rappeler que le régime d'autorisation mis en place en 2021 a porté atteinte aux libertés fondamentales, suscitant des inquiétudes parmi de nombreux députés de divers horizons politiques. L'IEF, bien que minoritaire, est un droit qui devrait rester accessible à tous, sans restriction. Cette loi, sous couvert de protection des enfants, finit par les exclure ; en prétendant

soutenir les familles, elle les contraint ; en prétendant les défendre, elle les punit. La situation est devenue si préoccupante que, le 3 octobre 2023, le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU a interpellé la délégation française au sujet du respect de ce droit inaliénable des parents à instruire leurs enfants. Je pense sincèrement que l'Éducation nationale a des défis plus urgents à relever que de s'employer à restreindre une pratique qui fonctionne bien et qui ne porte atteinte à personne.

Cette réforme, indéfendable, repose sur des arguments flous et des légendes urbaines. Nous le savions bien avant son adoption, malgré les dénégations officielles. Pendant la réforme, ces motifs restaient contestés, et aujourd'hui, trois ans plus tard, la réalité est ouvertement reconnue : lors de la commission des affaires culturelles du 18 septembre 2024, Caroline Pascal, Directrice de la DGESCO (numéro deux de l'Éducation nationale), a admis sans détour que le but réel de cette loi était de réduire le nombre d'enfants instruits en famille — et elle s'en est même réjouie. Une déclaration qui, sur le fond comme sur la forme, ne peut que soulever des questions profondes.

Pendant ce temps, l'école publique, malgré les nombreux défis auxquels elle fait face, reste au-dessus de toute remise en question et continue d'être érigée en modèle. Ce n'est pas ici une critique de l'école, mais une invitation à reconnaître qu'il existe des priorités. La mienne est de défendre nos droits, sans coercition ni intrusion, car je souhaite transmettre à mes enfants les valeurs de responsabilité et d'engagement envers la société. Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : "Être homme, c'est précisément être responsable. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde."

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette demande et reste disponible pour un échange approfondi. Un dialogue ouvert et respectueux pourrait marquer une avancée significative pour la communauté éducative, les familles et, avant tout, les enfants.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.